

PROJET EDUCATIF

Le service enfance-jeunesse de la commune du Sourn comprend l'A.L.S.H (accueil de loisirs sans hébergement) et les tickets-sports.

L'objectif de ce service, est d'accueillir les enfants, durant les vacances scolaires et le mercredi. Le droit aux loisirs et aux vacances existe pour tous, dans un esprit convivial, respectant l'intégrité de chaque individu.

Les orientations éducatives de la commune :

Elles sont le constat de la vie quotidienne des enfants et des jeunes.

Des activités multiples : ludiques, sportives et culturelles sont développées sur le temps périscolaire et dans les accueils de loisirs.

Celles-ci sont des moments de découverte, d'initiation et de prise de plaisir pour l'enfant et le jeune. Elles éveillent la curiosité et ne restent que des approches mais pouvant par la suite tendre vers des spécialisations futures.

Ces moments sont des temps privilégiés où chaque individu vit une expérience à part entière, dans ses rapports avec ses camarades et avec les adultes. Pour autant ces instants restent complémentaires de ceux de l'école et de la famille.

L'A.L.S.H et les tickets-sports permettent de développer la sociabilité de l'individu.

Les intentions éducatives :

L'accessibilité aux plus grands nombres et l'épanouissement physique et moral de l'enfant sont les deux points essentiels de la politique d'accueil des enfants et des jeunes sur la commune.

Les vacances doivent être :

- pour chacun l'occasion de rompre avec le rythme de vie quotidien,
- synonymes de plaisir, de détente et de repos,
- propices aux rencontres, aux découvertes, aux expériences nouvelles,

LES TARIFS :

Tarif de l'accueil de loisirs des VACANCES SCOLAIRES :

Familles sournaises :

La journée avec repas : 11,50 euros par enfant.

La journée sans repas : 9 euros par enfant.

La journée avec repas pour une famille inscrivant au minimum 2 enfants : 9,50 euros par enfant.

La journée sans repas pour une famille inscrivant au minimum 2 enfants : 7 euros par enfant.

La journée avec repas pour un enfant inscrit 4 jours durant une semaine ouvrable : 9,50 euros par enfant.

La sortie extérieure au centre à la journée : 20 euros par enfant.

La sortie extérieure pour un enfant inscrit 4 jours durant une semaine ouvrable : 15 euros par enfant.

Familles extérieures :

La journée avec repas : 13,50 euros par enfant.

La journée sans repas : 11 euros par enfant.

La journée avec repas pour une famille inscrivant au minimum 2 enfants : 11,50 euros par enfant.

La journée sans repas pour une famille inscrivant au minimum 2 enfants : 9 euros par enfant.

La sortie extérieure au centre à la journée : 20 euros par enfant.

La sortie extérieure pour un enfant inscrit 4 jours durant une semaine ouvrable : 15 euros par enfant.

Tickets sport :

Pour les activités des « 8 - 16 ans », le tarif est en fonction de l'activité proposée.

Tarif de l'accueil de loisirs du MERCREDI :

Journée sans repas : 11,50 euros.

Journée avec repas : 14 euros.

Tarif des camps pendant les vacances :

Les tarifs des camps sont variables selon le temps du séjour, la distance entre la commune et le lieu d'hébergement et les activités.

FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE ENFANCE-JEUNESSE

Les repas :

Ils sont des moments de convivialité, de partages et de solidarité.

Les repas sont livrés par une société de restauration.

Le service des plats est assuré par les enfants eux même pour développer le sens de l'autonomie. La table est débarrassée par tous ceux qui y ont mangé.

En général, l'intendance est assurée par le responsable de l'ALSH pour que les animateurs soient en permanence en compagnie des enfants. Il devra donc réceptionner les repas, les conditionner selon les normes en vigueur, les préparer (réchauffer) et s'approvisionner en pain auprès de la boulangerie locale.

Le goûter :

Tous les jours vers 16h30 un goûter est prévu. Il pourra être constitué de pain, produits laitiers ou de gâteaux préparés par les enfants lors d'une activité cuisine.

Il peut être pris au centre, au cours d'une animation, à l'extérieur (en ballade, ...).

Santé, hygiène, sanitaire :

Ils sont assurés par l'équipe d'animation. Pour des blessures bénignes, une trousse est à disposition de l'équipe.

Les trousse sont vérifiées et complétées par l'équipe d'animation qui veille aussi à l'entretien, au rangement de l'infirmerie.

Un lavage régulier des mains notamment avant et après le repas est exigé des enfants.

La vie quotidienne :

Il ne peut y avoir de vie collective au quotidien que par la mise en place de certaines règles et d'une certaine organisation. Ces règles sont fixées par les enfants et les animateurs au début de chaque période de l'accueil de loisirs.

Les interdits :

Il n'est pas permis de commettre des actes qui ne respectent pas l'autre : être violent physiquement et verbalement.

Il n'est pas permis de détériorer les locaux, le matériel et le mobilier.

Il n'est pas permis de sortir de l'espace enfant seul, sauf si accord parental pour rentrer à la maison ou activités sportives extérieurs.

Cigarette, alcool :

La cigarette et l'alcool sont totalement interdits au sein de l'espace enfant et pendant les activités proposées.